Séance du 13 Octobre 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 16

L'an deux mil vingt,

Le 13 Octobre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FONTCOUVERTE se sont réunis en séance publique, à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Francis GRELLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 Octobre 2020

<u>Etaient présents</u>: Mesdames et Messieurs LESPINASSE Sylvain, BRUNETEAU Claudine, GARDEN Bruno, DEJEAN Michel, RAFFIN Patrick, DUPUY Isabelle, VILLENEUVE SOULARD Claudie, MOURMANT Christophe, MORIN Stéphane, BUREAUD Grégory, RANNOU Virginie, LACOTTE Christian, REYMOND-BURDIN Rose-May, formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 19 membres.

Pouvoirs: Estelle GOUSSET a donné pouvoir à Michel DEJEAN, Marie-France DREY a donné pouvoir à Isabelle DUPUY.

Absents excusés: BELTRAME Stéphanie, BOSSARD Marie-Pierre.

Absent: FERRAND Pascal.

A été nommée secrétaire de séance : DUPUY Isabelle

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 Septembre juillet 2020 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents ou représentés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de différer la question 1 de l'ordre du jour. Il s'agit :

- Chemin de St Jacques de Compostelle : Renouvellement de la convention avec le Département

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour. Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour modifié :

ORDRE DU JOUR

- 1 Etude thermique bâtiment école élémentaire
 - Choix de la maîtrise d'œuvre
 - Autorisation à signer le marché
- 2 Présentation du projet d'extension du parking devant l'école élémentaire
- 3 Présentation du projet d'extension des ateliers municipaux
 - Choix de la maîtrise d'œuvre
 - Phase 1 Etude de faisabilité
- 4 Route des Ormes Demande de subvention au titre des amendes de police
- 5 Formation des élus municipaux
- Présentation des rapports sur le prix et la qualité du service assainissement collectif et eau potable Année 2019
- 7 AMF Soutien aux communes sinistrées des Alpes Maritimes suite à inondations
- 8 Annulation subvention Vélo Club Saintais
- 9 Informations du Maire et des Adjoints
- 10 Intercommunalité: Informations diverses
- 12 Questions diverses

En raison de l'épidémie de Covid-19, la séance se fera à huis-clos. Le public présent se tiendra à l'extérieur de la salle où il pourra suivre la réunion grâce à un haut-parleur.

Etude thermique bâtiment école élémentaire

<u>Objet</u>: Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un programme de travaux visant à améliorer les performances thermiques des bâtiments de l'école élémentaire et du centre de loisirs de la commune de Fontcouverte

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en séance du 10 juillet dernier, un projet de réalisation de travaux sur les bâtiments de l'école élémentaire et du centre de loisirs a été présenté. Ce programme a pour but d'améliorer les performances thermiques et de réduire la consommation énergétique de ces bâtiments.

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée le 31 juillet 2020 (BOAMP et <u>www.marches-securises.fr</u>) avec une remise des offres pour le 11 septembre 2020.

Les membres de la commission « Marché À Procédure Adaptée », réunis le 11 septembre pour l'ouverture des plis, ont déclaré admissibles les 5 offres reçues.

Madame Claudine BRUNETEAU présente le tableau des offres reçues :

		Montant de l'offre		
N° du pli	Nom du candidat	HT	TTC	% Travaux
1	ENERTEK (Rochefort)	19 750,00 €	23 700,00 €	6,37
2	SOLUTECH (Senan)	29 900,00 €	35 880,00 €	9,65
3	EFFICIO (La Rochelle)	30 250,00 €	36 300,00 €	9,76
4	SCE (Nantes)	56 547,50 €	67 857,00 €	18,24
5	C+M (Jonzac)	32 116,00 €	38 539,20 €	10,36

Ces offres ont été confiées pour analyse à Mme Audrey DESPORT-KHOURY (Chargée de mission énergie au Conseil Départemental de la Charente-Maritime), qui assiste la commune dans sa démarche.

Les membres de la commission « MAPA » se sont à nouveau réunis le 16 septembre pour étudier le résultat de l'analyse technique et financière réalisée par Mme DESPORT-KHOURY.

La commission « MAPA » a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet ENERTEK, offre techniquement et économiquement la plus favorable.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce choix.

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet ENERTEK pour un montant de 19 750 € HT soit 23 700 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette opération, y compris les études préalables éventuelles.

Objet : Présentation du projet d'extension du parking devant l'école élémentaire

Monsieur Sylvain LESPINASSE expose au Conseil Municipal que par délibération du 09 Juin 2020, il a été décidé de confier au Syndicat Départemental de la Voirie des communes une mission de maîtrise d'œuvre pour la conception, l'élaboration des dossiers de consultation et le suivi des travaux d'aménagement d'extension du parking, route du Bourg, devant l'école élémentaire.

Aujourd'hui, il s'agit de valider l'esquisse et les aménagements proposés par le Syndicat Départemental qui ont été débattus en commission voirie.

Le projet consiste en la réalisation d'un parking végétalisé drainant d'une trentaine de places qui s'intègre dans l'environnement existant, sur une emprise de 1 350 m2. Il porte l'intérêt de préserver au mieux le bois situé à proximité tout en conservant l'esprit naturel de cet espace. Sa surface drainante permettra aux eaux de ruissellement de s'infiltrer et de s'évacuer de manière régulée vers la bassin de rétention existant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide l'esquisse présentée qui a l'avantage de préserver le bois,
- **Approuve** les aménagements proposés concernant la réalisation d'un parking de 30 places devant l'école élémentaire,
- Charge Monsieur le Maire et l'Adjoint en charge de cette opération de rechercher les subventions possibles,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Monsieur Sylvain LESPINASSE précise que dans le cadre de ce projet, les services de la DRAC ont été consultés afin d'obtenir, de manière anticipée, la prescription d'un diagnostic archéologique, sans attendre la fin de l'instruction préalable aux travaux. L'emprise de ce projet étant inférieure à 3 000 m2, la commune sera exonérée de la redevance d'archéologie préventive.

Présentation du projet d'extension des ateliers municipaux

<u>Objet</u>: Extension et restructuration des Ateliers communaux Mission de maîtrise d'œuvre pour projet d'étude de faisabilité

Madame Claudine BRUNETEAU expose au Conseil Municipal que les Ateliers Communaux sont devenus trop exigus pour stocker la totalité du matériel et des véhicules de la commune.

En effet, le garage de la Mairie, le local communal de « Chez Tessier » et la Grange « Lucazeau », sont utilisés pour pallier le manque de place.

De plus, la fosse de vidange n'est plus aux normes et les livraisons de produits sur palettes posent problème. En conséquence, il est nécessaire d'envisager une extension d'au moins 150 m² de ces locaux.

Afin d'être accompagné dans cette démarche, il a été lancé une consultation de maîtrise d'œuvre selon un cahier des charges comprenant 3 phases de missions indépendantes et complémentaires, soit :

- <u>Phase 1</u>: Étude de faisabilité (esquisse sommaire : plan façades) et estimation globale des travaux,
- <u>Phase 2</u>: Relevé de l'état des lieux, Esquisse, Avant-Projet Sommaire et Définitif, Dépôt du Permis de construire,
- <u>Phase 3</u>: Cahier des Charges, Dossier de Consultation des Entreprises, Analyse des offres et rapport, Assistance à passation contrats de travaux, Suivi du chantier, Réception des travaux.

Trois cabinets d'architecture ont répondu à cette consultation :

Cabinet d'architecture	Phase 1	Phase 2	Phase 3	TOTAL HT	
PASQUET Frédérique	2 500 €	5 000 €	17 000 €	24 500 €	
(Saintes)	(forfait) (8,5 % du montant des travaux estimé)				
MILLET Karine	12 000 €	4 500 €	18 000 €	34 500 €	
(La Rochelle)	(forfait)	(forfait)	(9 % du montant des travaux estimé)		
LAMBERT-DEGAS	Propose uniquement la constitution du dossier de dépôt du Permis de construire pour				
(Burie)	2 700 €. Réponse non conforme au cahier des charges.				

Les 3 cabinets d'architecture ont répondu sur la base d'un montant prévisionnel de travaux estimé à 200 000 € HT.

Les membres de la commission « Bâtiments / Accessibilité » se sont réunis le 30 septembre dernier. Après analyse des offres reçues, la commission propose au Conseil Municipal de retenir l'offre du cabinet d'architecture de Madame PASQUET Frédérique pour réaliser l'étude de faisabilité (Phase 1).

Après restitution de l'étude par le cabinet d'architecture, le Conseil Municipal pourra se prononcer sur la poursuite ou non de la mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de confier la maîtrise d'œuvre pour projet d'étude de faisabilité (Phase 1) des travaux d'extension des Ateliers Municipaux au cabinet d'architecture PASQUET Frédérique, pour un montant forfaitaire de 2 500 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que tous les documents relatifs à cette opération y compris les études préalables éventuelles

Route des Ormes - Aménagement de sécurité et réfection voirie

Monsieur Sylvain LESPINASSE rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été prévu d'engager des travaux d'aménagement de sécurité et de réfection de voirie de la route des Ormes.

Les nouvelles constructions venant de s'achever, ces travaux vont débuter en cette fin d'année. Ils consistent en la réfection de la chaussée en bi-couche, au traitement du pluvial et des abords de cette voie. La réfection des entrées des riverains est comprise dans le cadre de ces travaux. Elle sera prise en charge en totalité par la commune.

Une permanence ouverte aux riverains est prévue demain, mercredi 14 Octobre 2020 de 18h à 20h.

Monsieur Christian LACOTTE exprime le souhait de voir la réalisation d'un enrobé sur cette voie et non un bi-couche.

Monsieur Sylvain LESPINASSE répond que cela ne se justifie pas compte tenu qu'il s'agit d'une voie à faible circulation.

Monsieur Patrick RAFFIN confirme qu'un bi-couche est approprié à cette voie.

Monsieur Sylvain LESPINASSE indique que ces aménagements de sécurité peuvent bénéficier de subvention dans le cadre du fonds de répartition du produit des Amendes de Police.

Objet : Route des Ormes - Aménagements de sécurité

Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur la voie communale « route des Ormes » afin de sécuriser la circulation des usagers.

Le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime s'élève à 38 611,99 € HT, soit 46 334,39 € TTC.

Monsieur Sylvain LESPINASSE informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au titre de la répartition du produit des amendes de Police en matière de circulation routière. La commune pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 50 % du montant HT des travaux.

Plan de financement

Dépenses	Recettes			
	19 305,99 € HT	50 %	Conseil Départemental	
38 611,99 € HT	19 306,00 € HT	50 %	Fonds Propres	

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les aménagements proposés concernant la sécurisation de la voie communale « route des Ormes »,
- **Sollicite** une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du fonds de répartition du produit des Amendes de Police pour la réalisation de ces travaux,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Objet: Formation des élus municipaux

Monsieur le Maire expose :

La loi Engagement et Proximité du 27 Décembre 2019 prévoit qu'une formation doit être obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus des communes ayant reçu une délégation (L. 2123-12 du CGCT).

Dans l'esprit du législateur, les termes « première année du mandat » font référence à l'année suivant le renouvellement général. Au-delà de cette obligation, le droit à formation est un droit individuel.

Il convient de distinguer deux dispositions :

- le droit à la formation des élus, financé directement par le budget de la collectivité et concerne uniquement les formations relatives à l'exercice du mandat. (L2123-12)
- le DIF (Droit Individuel à la Formation), financé par la Caisse des Dépôts et Consignations par le biais d'un prélèvement obligatoire de 1% sur les indemnités des élus qui en perçoivent. (L2123-12-1)

Ces deux droits sont donc bel et bien distincts.

Il informe le Conseil Municipal qu'il s'est rapproché de l'AMF 17, afin d'organiser une cession de formation à Fontcouverte. Elle devrait intervenir à la salle des fêtes, le Vendredi 02 Avril 2021. Il est dans l'attente d'une confirmation.

Il précise que c'est obligatoire pour les élus qui sont titulaires d'une délégation, facultatif pour les autres.

Le coût s'élève à 195€/HT par personne. Il y aura nécessité de s'inscrire. Un bulletin d'inscription sera adressé aux membres du conseil municipal.

En ce qui concerne les formations prévues dans le cadre du droit à la formation des élus (L 2123-12), il conviendra de prévoir les crédits nécessaires au budget 2021.

<u>Objet</u> : Présentation des rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif Année 2019

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement destinés notamment à l'information des usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- prend acte des rapports 2019 sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement.

Objet : AMF – Soutien aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes

Suite aux fortes intempéries qui ont touché les Alpes-Maritimes dans le sillage de la tempête Alex, le 02 Octobre dernier, l'AMF de Charente-Maritime a lancé un appel aux dons destinés à soutenir les communes victimes de cette catastrophe. Aux drames psychologiques que cette catastrophe inflige aux populations, s'ajoutent des dégâts matériels considérables.

Aujourd'hui, les familles sinistrées par la tempête ont besoin d'aide.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter le soutien de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer un don de 300 € qui sera versé sur un compte dédié de l'Association Départementale des Maires des Alpes-Maritimes
- **Autorise** Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires à l'article 6574 et à signer tous les documents afférent à ce dossier.

Objet : Annulation de la Subvention 2020 à l'association « Vélo Club Saintais »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en séance du 23 juin 2020 a été établie la liste des subventions attribuées dans le cadre du vote du budget. Il avait été décidé d'attribuer une subvention de 200 € au Vélo Club Saintais (sans demande préalable de ce dernier) pour un soutien financier concernant une course annuelle. Cependant, en raison de la crise sanitaire que nous traversons, cette course n'a pu avoir lieu.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le bien fondé de cette subvention pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'annuler la subvention de 200 € attribuée à l'association « Vélo Club Saintais » lors du vote des subventions pour les raisons suivantes :
 - aucune demande formulée de la part de l'association,
 - annulation de l'épreuve se déroulant sur la commune.

Objet : Informations du Maire et des Adjoints

. Lotissement Pillet

Monsieur Sylvain LESPINASSE rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée avec la SEMIS en date du 19 Février 2020 pour la réalisation d'un programme d'aménagement Chez Pillet en vue de la construction de logements locatifs sociaux et d'accession à la propriété, en privilégiant les primo-accédants.

Les travaux d'aménagement ont commencé hier. L'entreprise SECT TP de St Hilaire est en charge des travaux de voirie et VRD.

Il indique qu'il a rencontré un riverain soucieux de l'évacuation des eaux pluviales du secteur pour lui préciser que les eaux pluviales issues de l'emprise du lotissement se déverseront directement dans le réseau pluvial communal et non plus dans la mare privée qui faisait office de tampon.

Samedi 17 Octobre 2020, une permanence sera ouverte aux riverains de la route de Montignac désireux de connaître le projet. Un technicien de la Semis sera présent à ce moment d'échanges.

. Activités associatives

Monsieur Michel DEJEAN indique que pour l'heure, les activités associatives se poursuivent en appliquant les protocoles sanitaires en vigueur.

. Ilot de l'Alambic

Madame Claudine BRUNETEAU communique le montant des subventions obtenues dans le cadre du projet Ilot de l'Alambic qui représente 53,47% du montant total HT de l'opération, soit : DETR (Etat) 39 911,92 € - Département : 51 008,00 €

. Journée citoyenne du 10 Octobre 2020

Monsieur Bruno GARDEN informe le Conseil Municipal que la journée citoyenne organisée samedi après-midi a permis de rassembler une soixantaine de personnes et de collecter 520 Kg de déchets.

Cette manifestation s'est bien déroulée avec le concours de l'association Fontcouverte en Marche.

Il indique que sur les 5 déchetteries communautaires, les déchetteries Nord et Ouest seront modernisées.

Objet: Intercommunalité - Informations diverses

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal les informations liées à la construction du futur siège de la CdA dont le coût total s'élève à 7 Millions d'euros.

Date de livraison prévue fin décembre 2021. L'emménagement des services devrait intervenir courant février 2022.

Questions diverses:

Cérémonie du 11 Novembre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que si les conditions sanitaires le permettent, la cérémonie du 11 Novembre se déroulera à 11h30. Il n'est pas prévu d'organiser le pot de l'amitié.

Michel DEJEAN indique que la randonnée de l'association Fontcouverte en Marche ainsi que le Trail des Verts organisé par le Football Club se dérouleront courant novembre selon les règles sanitaires en vigueur, sauf interdiction de dernière minute imposée par la Loi.

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que les communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Il indique que ce document sera à valider lors du conseil municipal de novembre, après travail des membres de la commission.

Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la réalisation d'un projet photovoltaïque citoyen

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 10 Juillet 2020, il avait été décidé de répondre à un appel à manifestation d'intérêt pour réaliser un projet photovoltaïque citoyen sur les toitures de l'école maternelle et de la salle des fêtes.

Il informe le Conseil Municipal que le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) n'a pas retenu notre candidature pour ce projet en raison des contraintes techniques liées à la forme et à la surface limitée de la toiture.

Offre médecin généraliste

Madame Rose-May REYMOND-BURDIN demande où en est l'offre d'emploi d'un médecin généraliste lancée par la commune pour accompagner le cabinet médical des Drs Wilmann et Joyaux dans cette démarche.

Monsieur le Maire répond qu'on peut qualifier la démarche de positive puisqu'il est prévu de rencontrer 4 médecins. Il précise que le cabinet a la capacité d'accueillir 2 médecins.

Droit de préemption

Monsieur Christian LACOTTE demande où en est la procédure de Droit de Préemption engagée par la commune sur la vente du terrain de Monsieur CHARRIER, route du Bourg.

Monsieur le Maire répond que sur ce dossier la commune est dans l'attente du transport de justice qui devrait avoir lieu fin mars. En raison du Covid, il a été reporté à une date ultérieure non connue à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Ont signé au registre les membres présents.